

## **SÉANCE DU 9 JANVIER 2018**

Date de convocation : 03/01/2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille dix-huit, le neuf janvier, à 20h45, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Noël BOURNONVILLE, Sophia RIOT, Patrick LERETEUX, Isabelle PARIS, Jérôme BOURNONVILLE, Daniel AUGUIN, Gisèle LE MOIGNE, Anne PINEAU, Françoise RUFFAULT, Fabienne NOURRY, Lionel VAN AERTRYCK, Romain LEMARCHAND, Tristan LE HEGARAT, Alexis DUFLOT.

Absente : Margaux PENARD ayant donné procuration de vote à Noël BOURNONVILLE

Secrétaire : Alexis DUFLOT

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2017**

Le compte- rendu du conseil municipal du 17 décembre 2017, Procès-Verbal d'élection du maire et des adjoints est approuvé à l'unanimité.

### **2018-01 CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMITE CONSULTATIF**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **créer** les commissions municipales et comité consultatif suivants,
- **fixer** le nombre de membres à cinq par commission ou comité avec une répartition proportionnelle soit : quatre sièges pour la liste majoritaire et 1 siège pour la liste minoritaire. Le maire est président de droit de chaque commission.
- **procéder** à la désignation des membres des commissions par un vote à main levée.

Sont désignés, à l'unanimité, les membres suivants :

<p><b><u>Affaires scolaires et sociales</u></b></p> <p>Isabelle PARIS Tristan LE HÉGARAT Anne PINEAU Françoise RUFFAULT Romain LEMARCHAND</p>	<p><b><u>Voirie et Assainissement</u></b></p> <p>Patrick LERETEUX Daniel AUGUIN Alexis DUFLOT Fabienne NOURRY Romain LEMARCHAND</p>	<p><b><u>Associations et Culture</u></b></p> <p>Sophia RIOT Françoise RUFFAULT Margaux PÉNARD Tristan LE HÉGARAT Gisèle LE MOIGNE</p>
<p><b><u>Bâtiments et Urbanisme</u></b></p> <p>Patrick LERETEUX Daniel AUGUIN Alexis DUFLOT Françoise RUFFAULT Lionel VAN AERTRYCK</p>	<p><b><u>Communication et Vie participative</u></b></p> <p>Jérôme BOURNONVILLE Anne PINEAU Fabienne NOURRY Margaux PÉNARD Gisèle LE MOIGNE</p>	<p><b><u>Environnement</u></b></p> <p>Jérôme BOURNONVILLE Patrick LERETEUX Anne PINEAU Isabelle PARIS Romain LEMARCHAND</p>
<p><b><u>Finances</u></b></p> <p>Sophia RIOT Fabienne NOURRY Alexis DUFLOT Tristan LE HÉGARAT Lionel VAN AERTRYCK</p>	<p><b><u>Révision des liste électorales</u></b></p> <p>Jérôme BOURNONVILLE Isabelle PARIS Margaux PÉNARD Sophia RIOT Romain LEMARCHAND</p>	<p><b><u>Commission d'appel d'offres</u></b></p> <p><u>Titulaires</u> :</p> <p>Sophia RIOT Isabelle PARIS Lionel VAN AERTRYCK <u>Suppléants</u> :</p> <p>Françoise RUFFAULT Alexis DUFLOT Romain LEMARCHAND</p>
<p><b><u>Comité consultatif de la carrière</u></b></p> <p>Noël BOURNONVILLE Fabienne NOURRY Jérôme BOURNONVILLE Françoise RUFFAULT Lionel VAN AERTRYCK</p>	<p><b><u>Plan communal de sauvegarde</u></b></p> <p><u>Titulaire</u> :</p> <p>Noël BOURNONVILLE</p>	

## 2018-02 ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CCAS

M. le Maire invite le conseil à procéder à l'élection de quatre délégués au Centre Communal d'Action Sociale. Le vote a lieu à bulletin secret.

Candidats de la liste majoritaire : Fabienne NOURRY, Anne PINEAU,  
Patrick LERETEUX

Candidats de la liste minoritaire : Gisèle LE MOIGNE

Sont élus délégués au CCAS, à l'unanimité :

Fabienne NOURRY (14 voix)

Anne PINEAU (14 voix)

Patrick LERETEUX (14voix)

Gisèle LE MOIGNE (14 voix)

### 2018-03 REPRESENTANTS SYNDICATS ET ORGANISMES EXTERIEURS ET COMMUNAUTE DE COMMUNE

REPRESENTANTS Syndicats et organismes extérieurs	NOM Prénom	VOTE
SIE-Syndicat intercommunal des eaux	<u>2 Titulaires :</u> <i>Patrick LERETEUX</i> <i>Daniel AUGUIN</i> <u>1 Suppléant :</u> <i>Françoise RUFFAULT</i>	<b>Unanimité</b>
SDE35-Syndicat départemental d'énergie	<u>1 Représentant :</u> <i>Jérôme BOURNONVILLE</i>	<b>Unanimité</b>
ACSE 175-Association intermédiaire de Betton	<u>2 Titulaires :</u> <i>Fabienne NOURRY</i>  <i>Anne PINEAU</i>	<u>1<sup>er</sup> Titulaire :</u> 8 Voix Pour Fabienne NOURRY 7 Voix pour Gisèle LE MOIGNE  <u>2<sup>nd</sup> Titulaire :</u> 11 Voix Pour Anne PINEAU 4 Voix pour Gisèle LE MOIGNE
BRUDED	<u>1 Titulaire :</u> <i>Jérôme BOURNONVILLE</i>  <u>1 Suppléant :</u> <i>Lionel VAN AERTRYCK</i>	<b>Unanimité</b>

Correspondant Défense	<u>1 Titulaire :</u> <i>Alexis DUFLOT</i>	<b>Unanimité</b>
CODEM (Comité d'observation de la dépendance et de médiation)	<u>1 Titulaire :</u> <i>Anne PINEAU</i>	12 Voix Pour Anne PINEAU  3 Voix pour Gisèle LE MOIGNE
Sécurité routière	<u>1 Titulaire :</u> <i>Alexis DUFLOT</i>	<b>Unanimité</b>
Hygiène et Sécurité du travail auprès du CDG 35	<u>1 Titulaire :</u> <i>Noël BOURNONVILLE</i>	<b>Unanimité</b>
Comité des œuvres sociales (COS)	<u>1 Délégué Elus :</u> <i>Tristan LE HÉGARAT</i>	<b>Unanimité</b>
ARIC	<u>1 Titulaire :</u> <i>Noël BOURNONVILLE</i>	<b>Unanimité</b>

<b>REPRESENTANTS COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>VOTE</b>
<b>Institutions extérieures</b>		
Syndicat mixte du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)	<u>1 Suppléant :</u> <i>Tristan LE HÉGARAT</i>	<b>Unanimité</b>
GIP Pays de Rennes (Groupement d'Intérêt Public)	<u>1 Suppléant :</u> <i>Tristan LE HÉGARAT</i>	<b>Unanimité</b>
SMICTOM des Forêts-Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères	<u>2 Titulaires :</u> <i>Patrick LERETEUX Lionel VAN AERTRYCK</i>  <u>1 Suppléant :</u> <i>Fabienne NOURRY</i>	<b>Unanimité</b>

BVII-Syndicat du bassin versant de l'Ille et de l'Illet	<u>1 Titulaire :</u> <i>Patrick LERETEUX</i>  <u>1 Suppléant :</u> <i>Daniel AUGUIN</i>	<b>Unanimité</b>
<b>Instances d'informations et de participation</b>		
<b>Economie et Développement durable</b>		
Groupe de Travail Biodiversité	<u>1 Représentant :</u>  <i>Jérôme BOURNONVILLE</i>	<b>Unanimité</b>
Comité de pilotage Trame verte et Bleue / Breizh Bocage	<u>1 Représentant :</u>  <i>Fabienne NOURRY</i>	12 Voix Pour Fabienne NOURRY  3 Voix pour Lionel VAN AERTRYCK
Comité de pilotage Plan Climat Air Energie Territoire de la Communauté de Communes (PCAET)	<u>1 Représentant :</u>  <i>Romain LEMARCHAND</i>	<b>Unanimité</b>
Comité de pilotage Schéma de développement culturel	<u>1 Représentant :</u>  <i>Sophia RIOT</i>	<b>Unanimité</b>
Comité de pilotage Schéma de déplacement économique	<u>1 Représentant :</u>  <i>Margaux PÉNARD</i>	<b>Unanimité</b>
Comité de pilotage Schéma de développement sportif	<u>1 Représentant :</u>  <i>Françoise RUFFAULT</i>	<b>Unanimité</b>
CIID (Commission intercommunale des impôts directs)	<u>1 Représentant :</u>  <i>Fabienne NOURRY</i>	<b>Unanimité</b>
<b>Aménagement et Urbanisme</b>		
Comité de pilotage Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)	<u>1 Représentant :</u>  <i>Fabienne NOURRY</i>	<b>Unanimité</b>
Comité de pilotage Schéma de déplacement	<u>1 Représentant :</u>  <i>Fabienne NOURRY</i>	<b>Unanimité</b>

Comité de pilotage Plan Local de l'habitat (PLH)	<u>1 Représentant :</u> <i>Noël BOURNONVILLE</i>	12 Voix Pour Noël BOURNONVILLE 3 Voix pour Lionel VAN AERTRYCK
<b>Ressources</b>		
CLECT (Commission Locale des Charges Transférées)	<u>1 Titulaire :</u> <i>Sophia RIOT</i>  <u>1 Suppléant :</u> <i>Isabelle PARIS</i>	<b>Unanimité</b>

#### 2018-04 DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DELEGATION AU MAIRE

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de donner à M. le Maire délégation d'attribution, pour exercer, au nom de la Commune les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, lors d'une déclaration d'intention d'aliéner ou d'une demande d'acquisition d'un bien.

#### 2018-05 DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En application de l'article L 2122-22 du CGCT, le Maire peut recevoir délégation du Conseil Municipal dans plusieurs domaines pour la durée de son mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de donner à M. le Maire délégation d'attribution dans les domaines suivants :
  - la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés inférieurs à 15 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel qu'en soit le montant lorsque les crédits sont inscrits au budget.
  - la création de régies nécessaires au fonctionnement des services
  - la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

## 2018-06 INDEMNITES DES ELUS

Les barèmes des indemnités de fonction des élus locaux sont fixés dans le CGCT par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Un nouvel indice brut a été instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (IB 1022).

L'octroi de l'indemnité à un adjoint est possible dès lors que le maire lui a donné une délégation par arrêté. Cette indemnité peut dépasser le maximum prévu par le CGCT, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints («enveloppe globale») ne soit pas dépassé, et que l'indemnité versée à un adjoint n'excède pas l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire.

Vu l'article L.2123-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2017 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 20 décembre 2017 portant délégation de fonctions à Madame Sophia RIOT 1<sup>ère</sup> adjointe, Monsieur Patrick LERETEUX 2<sup>ème</sup> adjoint, Madame Isabelle PARIS 3<sup>ème</sup> adjointe, Monsieur Jérôme BOURNONVILLE 4<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux **en fonction de l'indice de référence en cours** et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Chaque élu concerné sort de la salle de conseil au moment du vote de son indemnité.

INDEMNITES	Indice 1022 Mensuel	Taux maximal	BRUT mensuel maximal	Vote ----- Taux Mensuel	Brut Mensuel
Maire	3870.66 €	43 %	1664.38 €	37.93 %	1468.15 €
1 <sup>er</sup> Adjoint	3870.66 €	16.5 %	638.66 €	16.41 %	63517 €
2 <sup>nd</sup> Adjoint	3870.66 €	16.5 %	638.66 €	10.73 %	41532 €
3 <sup>ème</sup> Adjoint	3870.66 €	16.5 %	638.66 €	10.73 %	41532 €
4 <sup>ème</sup> Adjoint	3870.66 €	16.5 %	638.66 €	10.73 %	41532 €
TOTAL Enveloppe Globale			<b>Montant maximal</b> 4219.02 €		<b>3349.28 €</b>

## 2018-07 VENTE DE MOBILIER DE LA SALLE DES FETES

La municipalité a décidé de mettre en vente des luminaires de la salle des fêtes.

Deux propositions ont été reçues pour les quatre luminaires pour un montant identique de 60€ (cf. délibération 2017-95). Les personnes ont été informées qu'un des luminaires a été endommagé et il leur a été demandé de faire une nouvelle proposition pour les trois luminaires.

Il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance des demandes et de vendre ces objets au plus offrant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** la proposition de Mme PRIGENT Claire pour l'achat des 3 luminaires pour un montant de 60 €.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Prochain conseil municipal : mardi 20 février 2018 à 20h45
- Cérémonie des vœux le samedi 20 janvier 2018 à 10h30 à la salle de sports

Fin à 21h45

N. BOURNONVILLE		S. RIOT	
P. LERETUEUX		I. PARIS	
J. BOURNONVILLE		D. AUGUIN	
G. LE MOIGNE		A. PINEAU	
F. RUFFAULT		F. NOURRY	
L. VAN AERTRYCK		R. LEMARCHAND	
T. LE HÉGARAT		A. DUFLLOT	
M. PÉNARD	Absente ayant donné pouvoir à N. BOURNONVILLE		